

1721.

Juin.

toutes les personnes du Sexe dans le tems de leurs Ordinaires ; & non seulement tant que durent ces incommodités, mais encore pendant qu'une Femme est enceinte ou nourrice, & elles nourrissent pour l'ordinaire trois ans, leurs Maris ne les approchent point. Rien ne seroit plus louable que cette coûtume, si l'un & l'autre se gardoient alors la fidélité, qu'ils se doivent ; mais souvent on y manque de part & d'autre. Telle est la corruption du cœur de l'Homme, que les plus sages Réglemens sont souvent l'occasion des plus grands désordres. On prétend même que l'usage de quelques Simples, qui ont la vertu d'empêcher dans les Femmes les suites de leur infidélité, est assez familier dans ce Pays.

Du soin, que  
les Meres  
prennent de  
leurs Enfans.

Il ne se peut rien imaginer au-delà du soin, que les Meres prennent de leurs Enfans, tandis qu'ils sont au Berceau : mais du moment qu'elles les ont sevrés, elles les abandonnent absolument à eux-mêmes ; non par dureté ; ou par indifférence, car elles ne perdent qu'avec la vie la tendresse, qu'elles ont pour eux ; mais parce qu'elles sont persuadées qu'il faut laisser faire la nature, & ne la gêner en rien. L'acte, qui termine la première enfance, est l'imposition du nom, qui est pour ces Peuples une affaire importante.

De l'imposi-  
tion du nom.

La cérémonie s'en fait dans un festin, où il ne paroît que des personnes du même Sexe, que l'Enfant, qu'on doit nommer. Pendant le repas cet Enfant est sur les genoux de son Pere ou de sa Mere, qui ne cessent point de le recommander aux Esprits, sur-tout à celui, qui doit être son Génie tutélaire, car chacun a le sien, mais il ne l'a point en naissant. On